



Société Anonyme au capital de 17.545.408 €  
Siège social : 2, avenue de l'Ouest Lyonnais  
MESSIMY (69510 - Rhône)  
967 504 697 RCS LYON

## Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2022

### RÉSULTAT DES VOTES PAR RÉSOLUTION

Nombre d'actions composant le capital : 17 545 408  
Nombre total des actions disposant du droit de vote : 17 367 697  
Nombre total des voix (compte tenu des actions disposant d'un droit de vote double) : 31 048 706

Nombre total d'actionnaires présents, représentés ou ayant votés par correspondance : 198  
Nombre d'actions présentes, représentées ou ayant voté par correspondance : 13 995 611  
Nombre total de voix des actionnaires présents, représentés ou ayant votés par correspondance : 25 868 582  
Quorum : 80,58%

N°	Résolutions à caractère ordinaire	Voix pour	% <sup>(1)</sup>	Voix contre	% <sup>(1)</sup>	Abstentions	% <sup>(2)</sup>
1	Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 - Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement	25 861 965	99,99	1 960	0,01	4 657	0,02
2	Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021	25 863 925	100,00	-	0,00	4 657	0,02
3	Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende	23 766 839	91,88	2 101 743	8,12	-	0,00
4	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées et approbation de ces conventions	24 911 658	96,30	956 924	3,70	-	0
5	Renouvellement de Madame Virginie Heurtaut, en qualité d'Administrateur	24 948 115	96,44	920 467	3,56	-	0,00
6	Constataion de la fin des mandats de Messieurs Michel Bouissou, Jean-Pierre Boyer et Bruno Grange, en qualité d'Administrateurs	25 868 509	100,00	73	0,00	-	0,00
7	Nomination de Monsieur Jean-Marc Chalot, en qualité d'Administrateur	25 067 893	96,90	800 689	3,10	-	0,00
8	Nomination de Monsieur Stéphane Legastelois, en qualité d'Administrateur	25 067 893	96,90	800 689	3,10	-	0,00
9	Nomination de Monsieur Jordan Guyon, en qualité d'Administrateur	25 067 893	96,90	800 689	3,10	-	0,00
10	Approbation des informations visées à l'article L22-10-9 I du Code de commerce relatives à la rémunération des mandataires sociaux	25 709 474	99,39	158 958	0,61	150	0,00
11	Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Thierry Boiron, Président du Conseil d'Administration	25 868 279	100,00	153	0,00	150	0,00
12	Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Madame Valérie Lorentz-Poinsot, Directrice Générale	23 639 283	98,96	247 479	1,04	1 981 820	7,66
13	Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Jean-Christophe Bayssat, Directeur Général Délégué	22 945 331	96,06	941 431	3,94	1 981 820	7,66
14	Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration	25 866 319	99,99	2 113	0,01	150	0,00
15	Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général	23 640 603	98,97	246 159	1,03	1 981 820	7,66
16	Approbation de la politique de rémunération des Directeurs Généraux Délégués	24 874 948	96,16	993 484	3,84	150	0,00
17	Approbation de la politique de rémunération des Administrateurs	25 868 279	100,00	153	0,00	150	0,00
18	Somme fixe annuelle à allouer aux Administrateurs	25 746 369	99,53	122 063	0,47	150	0,00
19	Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond	25 121 413	97,11	747 169	2,89	-	0,00
21	Pouvoirs pour les formalités	25 868 509	100,00	73	0,00	-	0,00

(1) Pourcentage calculé par rapport au total des votes exprimés.

(2) Pourcentage calculé par rapport au total des voix des actionnaires présents, représentés ou ayant votés par correspondance.